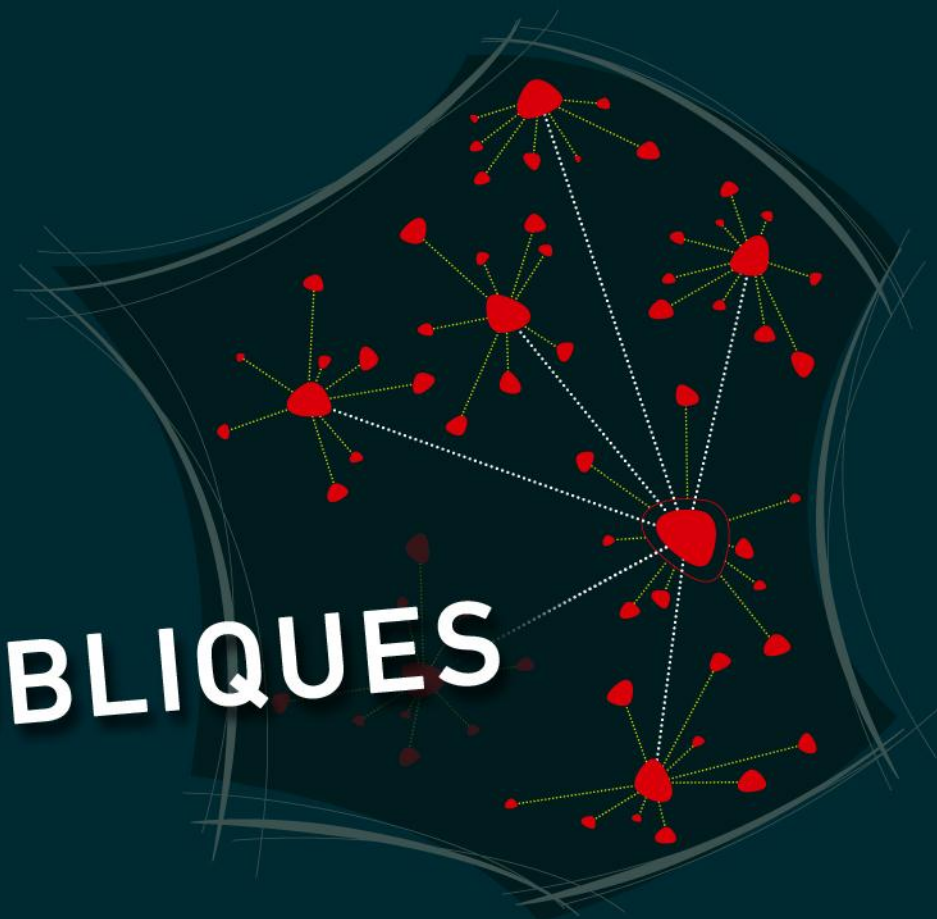




# Rencontres nationales 2012

## La PLACE du logement accompagné dans les POLITIQUE PUBLIQUES



MERCREDI 14 ET JEUDI 15 NOVEMBRE

En partenariat avec **Rhône-Alpes** Région



**Rencontres nationales 2012**

La PLACE du **logement accompagné** dans les POLITIQUES PUBLIQUES

# Mise en commun des propositions

15 novembre 2012

## 1er axe:

Les personnes et le projet social

### **Se donner un objectif fort de production de logements sociaux abordables et adaptés pour répondre aux besoins des ménages**

**Proposition 1 :** Dans la production de 150 000 logements sociaux par an visée par le gouvernement, se donner un objectif de produire 40% de logements en PLAI.

**Proposition 2 :** Dans la production des PLAI, se donner un objectif de produire 12 000 logements accompagnés par an (résidences sociales jeunes, transformation de FTM, résidences sociales ex-nihilo, pensions de famille et résidences accueil).

### **Se donner un objectif fort de production de logements sociaux abordables et adaptés pour les ménages**

**Proposition 3 :** Faire coïncider la production de logements aux besoins de la population : vieillissement, jeunes, décohabitation, grande exclusion, handicap.

**Proposition 4 :** Valoriser le rôle d'ensemblier d'accompagnement social réalisé par les gestionnaires



### **Fluidifier les parcours résidentiels en donnant aux personnes le choix de leur habitat**

**Proposition 5 :** Il est nécessaire de lier, le cas échéant, l'orientation par les SIAO des personnes vers le logement accompagné, et les moyens d'accompagnement « souples et adaptés » aux besoins des personnes.

**Proposition 6 :** Les SIAO doivent orienter les personnes vers le logement accompagné dans des modalités qui, d'une part, permettent une régulation entre acteurs sur ces orientations et, d'autre part, tiennent compte des impératifs de délai spécifique de congé et de bonne occupation du parc.

**Proposition 7 :** les SIAO doivent prendre en compte dès le début la sortie des personnes du logement accompagné.

### **Donner toute leur place aux résidants dans les processus de concertation et de participation**

**Proposition 8 :** La concertation et la participation des résidants sont nécessaires pour permettre un parcours ascendant des personnes et l'exercice de la citoyenneté.

**Proposition 9 :** La concertation et la participation des résidants doivent être développées pour faire entendre leur parole auprès des directions générales, des conseils d'administration ou des pouvoirs publics locaux ou nationaux.

**Donner toute leur place aux résidents dans les processus de concertation et de participation**

**Proposition 10** : Une instance doit représenter les personnes logées dans le logement accompagné au sein du Conseil Consultatif des Personnes Accueillies (CCPA) et des Conseils Régionaux Consultatifs des Personnes Accueillies (CRCPA).



## Eviter les ruptures de parcours liées aux impayés

**Proposition 11** : Instaurer une Garantie des Risques Locatifs Universelle. Dans cette attente, revenir à une éligibilité élargie des publics précaires au dispositif LOCAPASS doté de moyens en conséquence.

**Prendre en compte de manière volontaire la situation des publics spécifiques**

**Les personnes en souffrance psychique**

**Proposition 12 :** Apprendre à discriminer finement les besoins en logements collectifs ou individuels des personnes en souffrance psychique; inventorier et diversifier l'offre correspondante.

**Proposition 13 :** Etre moteur dans la mise en place et le fonctionnement de lieux de croisement de regards sur les situations et les besoins, notamment psychiatriques (SIAO, Conseils locaux de Santé Mentale).

**Proposition 14 :** Inciter à la création d'équipes mobiles compétentes qui peuvent intervenir à la demande des gestionnaires et bailleurs pour :

- favoriser la création de liens auprès de personnes isolées, vulnérables, en refus de soins ou d'accompagnement
- aider les équipes à mieux appréhender ces situations.



**Proposition 15** : Renforcer le travail en partenariat et en convention avec les CHS.

**Renforcer l'accès et le maintien dans le logement des personnes âgées, notamment immigrées, grâce à un meilleur accès aux droits sociaux et à la santé**

**Proposition 16 :** Définir une politique nationale forte d'intégration des personnes immigrées âgées, dotée de moyens spécifiques, de manière à favoriser leur accès aux dispositifs de droit commun.

**Proposition 17:** Assurer une fonction de coordination dans les territoires entre les services de droit commun, les acteurs associatifs et les immigrés âgés.



**Renforcer l'accès et le maintien dans le logement des personnes âgées, notamment immigrées, grâce à un meilleur accès aux droits sociaux et à la santé**

**Proposition 18 :** Assurer une fonction d'accompagnement individualisé auprès des personnes âgées immigrées, en fonction de leurs besoins et en mobilisant les partenaires compétents.

**Proposition 19 :** Assurer le financement et la pérennité des deux fonctions de coordination et d'accompagnement, différentes et complémentaires.

**Renforcer l'accès et le maintien dans le logement des personnes âgées, notamment immigrées, grâce à un meilleur accès aux droits sociaux et à la santé**

**Proposition 20 :** Prendre en compte les trajectoires migratoires et les modes de vie des retraités immigrés, dans la politique de lutte contre la fraude sociale, et limiter les contrôles de la condition de résidence ciblés dans les foyers des travailleurs migrants et résidences sociales.

### **Achever maintenant le plan de traitement des FTM**

**Proposition 21 :** Se donner pour objectif d'aller au bout du plan de traitement des FTM, par un pilotage national fort tel que celui mené par la CILPI actuellement, et par des moyens financiers fléchés.

**Proposition 22 :** Gérer les priorités dans la continuité du précédent plan de traitement.

**Proposition 23 :** Articuler fortement ce plan avec les collectivités locales et les représentants de l'Etat décentralisé.

**Proposition 24 :** Prendre en considération les outils de programmation territoriaux, et y intégrer, de manière effective, le plan de traitement des FTM.

## Achever maintenant le plan de traitement des FTM

**Proposition 25** : Penser autrement la mutation des foyers : transformation en résidence sociale ou autre forme de logement adapté.

.

## 2ème axe:

Visibilité et reconnaissance  
du logement adapté



**Mettre en place, dans les territoires, des dispositifs d'observation sociale qui intègrent les acteurs du logement accompagné et d'insertion**

**Proposition 1 :** Elaborer un tronc commun de définition des différents critères utilisés par les systèmes d'information.

**Proposition 2 :** Développer des espaces d'échanges locaux avec les différents acteurs du logement accompagné ou d'insertion.

**Proposition 3** : Associer les personnes concernées par les situations de mal-logement pour l'élaboration de la connaissance des besoins.

### **Assurer la visibilité du logement accompagné et lui donner toute sa place dans la conception et la déclinaison des politiques et des dispositifs**

**Proposition 4 :** S'assurer de la présence des acteurs du logement accompagné dans les instances nationales et locales qui mettent en œuvre les politiques publiques dans le domaine de l'habitat (PDAHI, PDALPD, SIAO, PLH ...).

**Proposition 5 :** Développer la coopération entre grandes fédérations du logement d'insertion pour une meilleure identification des spécificités du secteur.

**Proposition 6 :** Reconnaître et soutenir les initiatives locales témoignant de la capacité des acteurs du logement accompagné à porter des projets collectifs.

**Assurer la visibilité du logement accompagné et lui donner toute sa place dans la conception et la déclinaison des politiques et des dispositifs**

**Proposition 7 :** Mieux communiquer pour sensibiliser les élus sur notre activité d'intérêt général, mal connue et mal perçue.

## 3ème axe:

# Fragilité du modèle économique



### **Se donner les moyens de produire des logements abordables**

**Proposition 1 :** Retrouver de vrais moyens d'investissement grâce à des montants de subvention suffisants, notamment au regard des contraintes (performances énergétiques, typologie des logements, montant des redevances).

**Proposition 2 :** Pouvoir obtenir des dérogations aux normes d'accessibilité pour la réalisation de résidences sociales, pensions de famille, etc. en construction neuve.

**Proposition 3 :** Protéger le secteur de l'augmentation de la TVA, du fait de son objet social et sa mission d'intérêt général.

**Proposition 4** : Sacraliser le foncier des foyers pour mieux les aider à l'équilibre des opérations de réhabilitation ou reconstruction.

**Se donner les moyens de gestion pour la poursuite des missions sociales et d'un bon service aux usagers**

**Proposition 5 :** Revenir à une indexation composite des redevances qui permette de faire coïncider l'évolution des charges et l'évolution des redevances

**Proposition 6 :** Rendre les résidences sociales éligibles aux tarifs sociaux de l'énergie.

**Se donner les moyens de gestion pour la poursuite des missions sociales et d'un bon service aux usagers.**

**Proposition 7 :** Mettre en place des outils de gestion des demandes qui favorisent la bonne connaissance des besoins exprimés et une bonne interconnexion avec l'ensemble des réservataires.

**Donner à la gestion locative sociale toute sa place de cœur de métier :**

### **Proposition 8 :**

- Revaloriser fortement et indexer l'AGLS.
- Indexer l'aide aux pensions de famille.
- Introduire une tranche supplémentaire pour l'AGLS, qui tienne compte de la taille de certains établissements.
- Assurer le caractère pluriannuel de ces aides.
- Flécher ces aides et la piloter dans les territoires de manière stratégique.

**Renforcer la structuration professionnelle du réseau Unafo et des Acteurs du logement d'insertion.**

**Proposition 9 :** Elaborer des outils de promotion du logement accompagné et d'insertion.

**Proposition 10 :** Poursuivre l'élaboration de référentiels métiers.

**Proposition 11 :** Poursuivre le travail de confortement de la MOI.

**Proposition 12 :** Poursuivre la réflexion sur le modèle économique du secteur.

**Proposition 13 :** Renforcer, et ouvrir aux partenaires du champ du logement d'insertion, les actions de formation proposées et la qualification des salariés.



# 4ème axe: Gouvernance

### **Promouvoir une approche intégrée de la politique de l'hébergement et de l'accès au logement**

**Proposition 1 :** Réunir, dans une seule main, la politique du logement et les politiques sociales qui lui sont liées, pour garantir le continuum entre les besoins repérés, les réponses immobilières et l'accompagnement social ou les problématiques de santé.

**Proposition 2 :** Décliner cette approche intégrée aux niveaux régional et départemental.

**Proposition 3 :** Promouvoir, à tous les niveaux de responsabilité dans le cadre de cette politique intégrée, la place du logement accompagné.

### **Pour une démarche concertée de la refondation et de la conduite du changement dans les territoires**

**Proposition 4 :** Fonder la co-construction des outils de la refondation sur la confiance entre acteurs institutionnels et associatifs, rechercher les consensus.

**Proposition 5 :** Promouvoir un dialogue gagnant/gagnant dans les engagements de contractualisation Etat/associations.

**Proposition 6 :** Rechercher fortement l'adhésion des CG et des EPCI dans les outils de la refondation : ces partenaires, incontournables de par leurs compétences habitat, urbanisme, action sociale, sont porteurs de potentialités.

### **Pour une démarche concertée de la refondation et de la conduite du changement dans les territoires**

**Proposition 7 :** Elargir le champ des outils de la refondation au logement social de droit commun pour démultiplier les solutions d'accès au logement autonome, avec la participation active des bailleurs sociaux.

**Proposition 8 :** Conduire la coordination, l'articulation et l'évaluation des dispositifs pour mieux les adapter aux besoins et, le cas échéant, les faire évoluer.

### Inscrire le logement accompagné dans les SIAO

**Proposition 9 :** Intégrer les acteurs du logement accompagné dans les instances de gouvernance des SIAO.

**Proposition 10 :** Renforcer la dimension 'observation' des SIAO pour objectiver les besoins en termes d'hébergement, de logement accompagné et de logement de droit commun dans les territoires.

### **Articuler la politique de refondation et les politiques locales des conseils généraux et des EPCI**

**Proposition 11** : S'appuyer sur le rôle d'animateur et de promoteur du partenariat que peuvent jouer les conseils généraux, les communautés urbaines ou l'intercommunalité.

**Proposition 12** : L'Etat doit pouvoir garder son rôle d'arbitre et de régulateur en ne déléguant pas, par défaut de budget, ses compétences (renforcer le pilotage de l'Etat)

**Proposition 13** : S'appuyer sur l'intercommunalité pour organiser les solidarités d'agglomération.



**Proposition 14 :** Réunir, à l'échelle des agglomérations, un ensemble de compétences pour participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des PLH, des PLU, etc.

**Proposition 15 :** Mobiliser les conseils généraux sur la question du logement accompagné.

**Proposition 16 :** Evaluer les FSL en rappelant leur importance au regard des moyens d'accompagnement social.

### Développer l'inter-ministériarité dans la prise en compte des publics spécifiques

**Proposition 17 :** Conforter les fonctions de coordination et d'accompagnement pour favoriser l'accès aux droits des personnes âgées immigrées, par une clarification du pilotage et des financements par les pouvoirs publics.

**Proposition 18 :** Articuler de manière effective les actions d'accès aux soins et à la santé financées par les ARS et les besoins des publics logés en logement accompagné.